

DROIT INTERNATIONAL ET ANTIQUITÉ

Le droit international se développe avant même l'idée de nations et même avant la conscience d'appartenir à un Etat.

Dès le III^e millénaire avant Jésus-Christ, les souverains qui évoluent dans une sphère géographique où ils sont en contact utilisent tout un langage, un ensemble d'usages de nature « diplomatique ».

Car le lien entre les peuples repose sur la conviction qu'il existe un équilibre du monde, une réalité naturelle contre laquelle on ne saurait sans préjudice s'élever. Le faire conduit à la guerre, ou à la folie. Deux aspects d'une même réalité, celle qui s'insurge contre l'harmonie des choses que le bon sens et la tradition offrent aux hommes de bonne volonté.

Cet ordre naturel, poursuivi toujours, sans être toujours atteint, se conforte lui-même par la culture commune des temps anciens. Les Romains savent tout ce qu'ils doivent aux Grecs, qui avaient tant appris de l'Égypte et de la Mésopotamie.



9 782296 565074

20 €

ISBN : 978-2-296-56507-4



DROIT INTERNATIONAL ET ANTIQUITÉ

Sous la direction de
Jacques Bouineau

Sous la direction de
Jacques Bouineau

DROIT INTERNATIONAL ET ANTIQUITÉ

Aspects culturels



MEDITERRANÉES

L'Harmattan